



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DE LA LFO POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APPEL À CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'assemblée fédérale comprend cinq postes : le président et le président délégué de la Ligue, le président de chacun des districts de la Ligue, un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres, un délégué par tranche de 50 000 licences.

En application de l'article 11 des Statuts de la Fédération, les délégués par tranche de 50 000 licences sont élus pour un mandat d'une seule saison. Le présent appel à candidature vise donc à l'élection, pour la saison 2026-2027, des trois délégués qui compléteront la délégation de la Ligue de football d'Occitanie à l'assemblée fédérale.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 13 mai au 27 mai 2026**.

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse indiquée ci-dessous.

crsoe@occitanie.fff.fr



Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

